

Nombre de membres

En exercice : 14

Registre des délibérations
Conseil Municipal du Monteil
Séance du 10/07/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 10 juillet à 18 h 30 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 30/06/2023

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Brigitte BOUCHE, Géraldine ROCHETTE et Mrs Christophe PAL, Rémy BARRY, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, Corentin CHAMBREY, Sylvain ACHARD.

Procurator(s) : René BLANC à P.PAGES, Isabelle RIEU à G. ROCHETTE, Josette COCHE à I. HOSTIN, Martine ASTRUC BORREGA à Rémy BARRY, Thierry ARENDS à C. PAL

Absent(s) non excusés/non représentés : /

Secrétaire de séance : Isabelle HOSTIN

Objet : travaux d'installation panneaux photovoltaïques Ecole/Salle

Nomenclature 1-4 autres contrats

Rapporteur Christophe PAL

Face aux hausses répétées du coût de l'énergie, la Commune a lancé une réflexion concernant la réduction des dépenses énergétiques sur le bâti communal. Afin d'envisager toutes les possibilités, M. le Maire a tout d'abord demandé un diagnostic énergétique, puis il a sollicité divers conseils, notamment auprès d'Enedis, pour connaître l'intérêt et les possibilités de développer d'autres sources d'énergie pour alimenter les bâtiments communaux, actuellement chauffés au gaz.

Plusieurs scénarios ont été envisagés mais les conclusions du diagnostic ont confirmé que l'installation de panneaux photovoltaïques était possible actuellement sur 2 sites : l'école et la salle multi activités, ce qui permettrait de produire et d'autoconsommer. Les autres projets (géothermie, aménagements des bâtiments...) engendreraient des investissements importants, trop long à amortir et trop coûteux pour le budget de la Commune ; ils ont donc été abandonnés pour l'instant.

Dès lors, M. le Maire a sollicité plusieurs entreprises : ECOSUN Technology, EMCS ALLIROL, FAVIER Bruno, MARCON.elec', CHAPUIS Solaire, spécialistes locaux des centrales photovoltaïques.

Au vu de leurs offres respectives, la commission communale des travaux a analysé les différentes propositions. Compte tenu du rapport qualité/prix, **le conseil municipal** :

- **Décide de retenir l'entreprise CHAPUIS Solaire pour :**
 - Installation centrale solaire sur la toiture de l'école en 100 KVA (production)
→ Coût prévisionnel de l'opération : **70825.00 € HT**
 - Installation centrale solaire sur la toiture de la salle multi activités en 9 KVA en autoconsommation
→ Coût prévisionnel de l'opération : **11652.54 € HT**
- **Autorise M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer les actes d'engagement correspondants.**

Nombre de conseillers présents		09
Nombre de conseillers représentés		05
Nombre de suffrages exprimés		14
Vote	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance
Isabelle HOSTINLe Maire
Christophe PAL